



Les Chevaliers de Colomb du Québec

**BUDGET ET
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

LE BUDGET

FONDEMENT JURIDIQUE

Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec sanctionnée le 12 février 1953 L.R.Q. c.-153.

- *Les Conseils locaux sont administrés par un conseil d'administration élu.*
- *Les Conseils locaux sont régis par la troisième partie de la Loi des Compagnies du Québec L.R.Q. c.-38.*

LES RÈGLEMENTS

L'article 241 a) de la Charte, Règlements et Constitution prévoit ce qui suit :

« Les Conseils locaux peuvent promulguer, pour leur propre régie, les statuts, règles et règlements qu'ils peuvent juger nécessaires à la bonne administration de leurs affaires.

Néanmoins, il ne doit être édicté aucun statut, aucune règle et aucun règlement en contradiction avec l'application ou pouvant préjudicier à l'application de la Constitution... »

LES RÈGLEMENTS

Règlement no. 1 qui prévoit (sans être exhaustif) :

- Le sceau;
- Les objets du Conseil;
- Les pouvoirs;
- L'adresse du siège social;
- La définition des membres;
- Les assemblées annuelles, régulières et spéciales, la convocation, le quorum;
- Il définit un exécutif;
- L'année financière;
- Les livres tenus.

LES RÈGLEMENTS (suite)

Règlement no. 2 : Le financement

- Opérations bancaires;
- Les emprunts; et,
- Les signatures sur les effets bancaires.

LES RÈGLEMENTS (suite)

Règlement no. 3 : Règles diverses.

Ce règlement peut prévoir entre autres :

- Des compensations payées à des membres pour certaines fonctions;
- La définition des tâches non prévues à la Charte, Règlements et Constitution (Ex : Barman, concierge...);
- Une compensation pour le Député de district et le Directeur régional;
- Les règles de location de la salle;
- Une reconnaissance des années de service des membres;
- Des règles concernant des activités particulières au Conseil;

LES RÈGLEMENTS (suite)

Règlement no. 3 : Règles diverses. (suite)

- La compensation payée au Secrétaire-financier et à d'autres officiers s'il y a lieu;
- Les dons faits lors du décès d'un membre;
- La cotisation annuelle;
- Les petites caisses et avances détenues par un membre à des fins spécifiques (cuisinier, intendant, barman, etc.);
- Les admissions gratuites aux activités;
- Les règles budgétaires, budget, types et objets de dépenses; et,
- La révision dudit règlement.

LES RÈGLEMENTS (suite)

Ce règlement vient donc compléter la Charte, Règlements et Constitution et la partie III de la Loi des compagnies du Québec L.R.Q. c.-38, mais ne les remplace en aucune façon.

Cependant le règlement no 3 permet de discuter et d'approuver en une fois, les décisions qui ont une certaine permanence, ce qui évite d'amener régulièrement à l'assemblée mensuelle les dites décisions. Les assemblées peuvent alors être consacrées aux informations courantes, aux programmes et à la vie colombienne.

Ainsi par exemple, si le Conseil approuve un budget annuel, il pourra se dispenser de discussions sur des dépenses comme le prévoit l'article 122 b) de la Charte Règlements et Constitution qui stipule que: « Nulle somme d'argent dépassant 500 \$ ne sera payée... à moins d'être autorisée par les deux-tiers des voix des membres présents » en autant que ces dépenses soient prévues au budget.

LE 4^e DEGRÉ

Pour les assemblées du 4^e degré, ce fondement juridique est le même.

Cependant une nouvelle corporation s'ajoute en vertu de la partie III de la Loi des compagnies du Québec L.R.Q. c.-38, d'une part et les Lois et règlements qui gouvernent le 4^e degré des Chevaliers de Colomb, d'autre part.

Des règlements no 1, 2 et 3 semblables à ceux décrits précédemment devraient normalement exister pour ces Assemblées.

OBSERVATIONS

Lors des congrès régionaux, j'ai remarqué que la très grande majorité des Conseils n'approuvaient pas de budget en début d'année.

La confection d'un budget et sa présentation pour approbation à l'assemblée régulière de septembre est donc essentielle et faciliterait grandement l'administration de nos Conseils.

Le Processus Budgétaire.....

Maintenant je laisse au frère Michel Giroux,
Trésorier d'État, le soin de vous présenter
l'importance d'un budget et le processus qui
mène à sa préparation.

LE BUDGET (UN OUTIL PRÉCIEUX)

Sources

- *Ressources de Gestion* (numéro 5093-F, pages 17 et 18
et
- *Aide-mémoire DD-DR* (juillet 2015) page 14

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le budget est un outil indispensable pour l'exécutif d'un Conseil. Il permet de gérer les activités de manière autonome pourvu qu'il demeure à l'intérieur des limites approuvées par les membres.

Le processus budgétaire doit être établi en fonction de l'année colombienne qui se situe entre le 1er juillet de l'année courante et le 30 juin de l'année qui suit (exemple du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017).

Le Grand Chevalier devrait travailler de concert avec le Trésorier, le Secrétaire-Financier et les Syndics pour la confection du budget.

Une fois que le Conseil aura adopté son budget, cela ne veut aucunement dire qu'il est immuable. Le budget devrait toujours être un document souple qui peut être modifié au gré des circonstances.

La Préparation

Établir le budget de votre Conseil doit commencer immédiatement après l'élection du nouvel exécutif.

Pour se préparer à cet exercice, le serait souhaitable de:

- Rassembler des données historiques (Dépenses réelles des années précédentes);
- Faire une analyse de ces données (Dépenses constantes et/ou variations majeures)
- Faire une liste des activités, campagnes de financement, etc.;
- Faire une liste des revenus ordinaires et/ou extraordinaires anticipés;
- Faire une liste des dépenses ordinaire et/ou extraordinaires anticipés;
- Prévoir l'imprévu.

Les Prévisions

Pour chacun des postes budgétaires, faites une estimation des revenus ou des dépenses selon le cas.

Une prévision de revenus et de dépenses devrait aussi être faite pour chaque activité et chaque programme du Conseil.

L'exercice de prévision budgétaire vous permet également d'évaluer chacune des activités afin de déterminer laquelle le Conseil devrait poursuivre ou remplacer.

Les Prévisions (suite)

Lorsqu'il est difficile de déterminer l'augmentation des revenus et des dépenses, il est généralement accepté que l'augmentation soit établie en fonction du taux d'inflation (approximativement de 1% à 2% ces années-ci).

Gardez les prévisions budgétaires réalistes et réalisables. Ces évaluations doivent refléter une approximation des résultats des années précédentes, ajustées aux particularités de l'année qui suivra soit parce qu'un événement extraordinaire est prévu, soit parce qu'un changement majeur est voie de se réaliser.

Une fois ce travail terminé, il ne reste qu'à le présenter à vos membres pour approbation lors d'une assemblée régulière (généralement lors de la première assemblée de l'année colombienne).

➤ Voici un exemple de Budget.

PRÉVISIONS BUDGETAIRES Conseil XXXXX

(exemple: Conseil de 300 membres)

REVENUS	
CARTES DE MEMBRES (voir Note 1)	12 000,00 \$
ACTIVITÉS	10 000,00 \$
VENTE DE PRODUITS	1 000,00 \$
COLLECTES DE FONDS, CAMPAGNE DE FINANCEMENT	2 000,00 \$
COMMANDITES/PUBLICITÉ	1 545,00 \$
FINANCEMENT (SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC)	1 000,00 \$
TOTAL DES REVENUS	27 545,00 \$

DÉPENSES	
HYPOTHÈQUE, LOCATION D'EMPLACEMENT OU D'ESPACES	3 000,00 \$
PER CAPITA (300 x 20,15\$)	6 045,00 \$
DÉLÉGUÉS, CONGRÈS PROVINCIAL	900,00 \$
DÉLÉGUÉS, CONGRÈS RÉGIONAL	250,00 \$
RENCONTRES, DISTRICT, RÉGIONALES	200,00 \$
TAXES (MUNICIPALES, SCOLAIRES, AFFAIRE, ETC)	1 000,00 \$
ACTIVITÉS	2 000,00 \$
TÉLÉPHONE	600,00 \$
CABLE	720,00 \$
ÉLECTRICITÉ	1 800,00 \$
CHAUFFAGE	3 000,00 \$
INTERNET	720,00 \$
PAPETERIE ET OBJETS PROMOTIONNELS, PRODUITS DÉRIVÉS	2 000,00 \$
TRANSPORTS, ENTREPOSAGE, LIVRAISONS, STATIONNEMENTS	- \$
ENTRETIEN/RECYCLAGE	1 800,00 \$
FRAIS DIVERS (ASSURANCES)	1 510,00 \$
ADMINISTRATION, TIMBRES,	2 000,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	27 545,00 \$

ÉCART	- \$
--------------	-------------

Note 1: Per Capita Suprême 6.50\$ + Per Capita État 13,65\$ + SF 4.00 (minimum 8% et maximum 10% par carte de membre, art 128) + Conseil 15,85\$ = 40,00\$ suggéré

The background of the slide is a blurred image of a financial chart on aged, yellowish paper. The chart features a grid of horizontal and vertical lines. A prominent line on the chart shows an upward trend, with several data points marked by small vertical bars. The overall aesthetic is professional and academic.

MERCI

Avez-vous des questions?